

OMPI



SCT/12/5
ORIGINAL : anglais
DATE : 5 avril 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Douzième session
Genève, 26 – 30 avril 2004

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU QUESTIONNAIRE SUR LE DROIT
DES MARQUES ET SUR LA PRATIQUE EN LA MATIERE (DOCUMENT SCT/11/6)

Document établi par le Secrétariat

1. À sa huitième session, tenue à Genève du 27 au 31 mai 2002, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a examiné la question de la poursuite de l'harmonisation du droit matériel des marques. L'échange de vues qui a eu lieu à cette session était fondé sur le document SCT/8/3, qui contenait des indications préliminaires quant aux sujets susceptibles d'être examinés en relation avec l'harmonisation des législations sur les marques quant au fond. Conformément à une demande du SCT, formulée à l'issue de la huitième session, le Secrétariat a préparé un projet de questionnaire sur le droit des marques et sur la pratique en la matière (document SCT/9/3) pour examen à la neuvième session, qui s'est tenue du 11 au 15 novembre 2002. À cette session, le SCT a décidé que le Bureau international diffuserait ce projet de questionnaire sur le forum électronique du SCT, en invitant les membres du Comité permanent à faire part de leurs observations avant la fin du mois de janvier 2003. À la dixième session du SCT (28 avril – 2 mai 2003), il a été demandé au Secrétariat de réviser et mettre au point le questionnaire figurant dans le document SCT/10/3 Prov., sur la base des observations reçues jusqu'alors, et de le diffuser afin que les parties concernées puissent faire part de leurs observations. La version finale du questionnaire qui en est résultée a été publiée sous la cote SCT/11/6 et diffusée le 15 août 2003. Il a été demandé aux parties concernées de répondre pour le 30 décembre 2003.

2. Au moment de l'établissement du présent document, le Secrétariat avait reçu les réponses des États membres suivants : Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Madagascar, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Trinité et-Tobago, Turquie, Uruguay, Zambie (60). Les organisations intergouvernementales suivantes ont répondu au questionnaire : Bureau Benelux des marques, Communautés européennes et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (3). En outre, un certain nombre d'organisations privées ont également répondu à ce questionnaire.

3. Le Secrétariat a commencé à rassembler toutes les réponses en un document de synthèse provisoire qui sera diffusé pour observations avant sa présentation au SCT.

4. Le SCT est invité à prendre note du présent rapport.

[Fin du document]